

1 **PRISE DE POSITION SUR LA PROBLEMATIQUE DU CLIMAT**

2 (présentation lors de l'AG du 4 novembre 2017)

• Junge gruene

• Jeunes vert-e-s

• giovani verdi

3 4 **INTRODUCTION**

5 L'accord sur le climat adopté à Paris par la communauté internationale en
6 décembre 2015, après de longues négociations, a été ratifié dans un temps
7 record. Les efforts fournis depuis des décennies pour faire reconnaître le
8 dérèglement climatique comme une véritable affaire internationale ont ainsi
9 porté leurs fruits. L'accord de Paris ne peut néanmoins se concrétiser que par
10 son application dans les pays signataires.

11 Les Jeunes Verts demandent donc, par cette prise de position, que la Suisse,
12 tant sur un plan national qu'international, prenne des mesures efficaces pour
13 limiter la hausse des températures à 1.5°C par rapport aux températures de
14 l'époque préindustrielle (selon l'accord de Paris). Sur un plan national, les
15 Jeunes Verts sollicitent la prise de mesures, afin que les émissions soient
16 réduites d'au moins 60% d'ici 2030. Sur le plan international, nous souhaitons
17 l'application stricte de l'accord de Paris, ainsi qu'une contribution financière aux
18 fonds de financement de la justice climatique¹.

19 Les objectifs de réduction édictés jusqu'ici par la communauté internationale
20 sont encore insuffisants. L'horloge tourne et, selon le compte-rendu actuel de
21 l'IPCC, elle indique 5 minutes avant minuit. Pour limiter le réchauffement à
22 1.5°C, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de manière
23 drastique. C'est pour cette raison que les Jeunes Verts demandent l'application
24 immédiate d'une politique climatique nationale et internationale.

25 Le dérèglement climatique concerne particulièrement la Suisse. Ainsi, en Suisse,
26 les températures de ces 50 dernières années ont augmenté d'environ 1.6 fois
27 plus que les températures mesurées en moyenne dans l'ensemble des pays de
28 l'Hémisphère nord².

29 Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les fortes précipitations,
30 les canicules, etc. sont les premiers signes qui, tout comme la fonte des glaciers
31 (sources d'eau potable), les pertes de récolte et les incendies de forêt, illustrent
32 les conséquences significatives du dérèglement climatique en Suisse. Nous ne
33 pouvons plus nous permettre d'être de simples spectateurs et nous nous devons
34 d'agir urgemment.

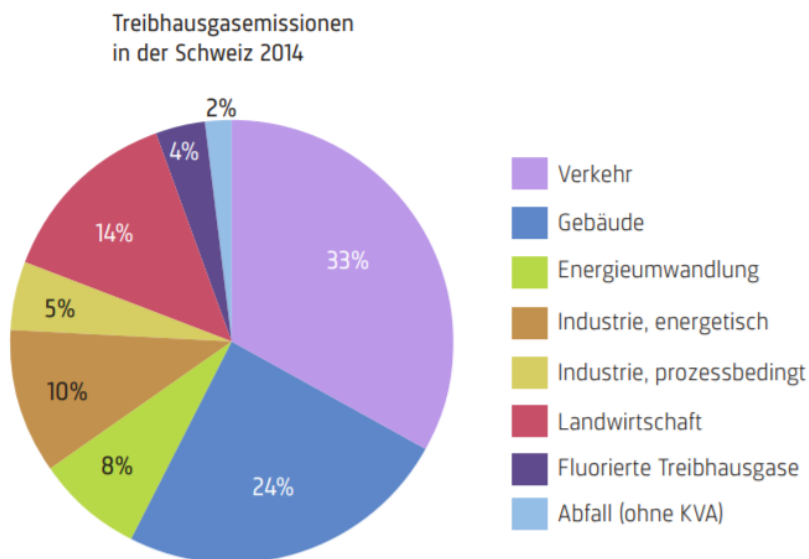
35

¹ http://www.alliancesud.ch/de/ep/klima/downloads/140826_Klimafinanzierung%20Alliance%20Sud%20D.pdf

² À consulter aussi "Brennpunkt Klima" https://naturwissenschaften.ch/uuid/2b06c5fb-cc63-5e48-a6f8-4c011eb84888?r=20170706115333_1499300573_0d8762b6-48e9-5186-a15e-a89c7ed607ff

36 POLITIQUE CLIMATIQUE NATIONALE

37 Comme le démontrent les statistiques suisses sur les émissions de CO₂³, les
38 carburants sont, en Suisse, les premiers responsables de la plupart des
39 émissions, suivis de près par les combustibles. D'autres émissions nuisant au
40 climat proviennent des gaz issus de l'industrie et de l'agriculture. La figure 1
41 montre la répartition, exprimée en pourcents, pour l'année 2014.



42
43 **Figure 1** : Répartition des émissions suisses de gaz à effet de serre par secteur durant l'année 2014 (Source :
44 OFEV, 2016)

45 Afin de diminuer ces émissions, la Suisse a adopté en 2011 l'actuelle loi sur le
46 CO₂. Cependant, les mesures prises ne sont pas assez efficaces. Dans le cadre
47 de l'application des accords de Paris, une révision de cette loi est actuellement
48 en cours, mais les Jeunes Verts ont dû malheureusement émettre de sérieuses
49 critiques lors de sa consultation. En effet, nous ne pouvons que déplorer les
50 manquements de cette réforme⁴. Nous préconisons des mesures efficaces, telles
51 qu'exposées dans la présentation.

52 Il est certain que la nouvelle loi sur le CO₂ va dans la bonne direction. Toutefois,
53 certains points importants y sont négligés :

- 54 - La formulation **claire** d'un objectif de limitation du réchauffement de la
55 température terrestre nettement **inférieur** à 2°C (soit 1,5°C) d'après
56 l'article 2 de l'accord de Paris.

³ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/daten-indikatoren-karten/daten/co2-statistik.html>

⁴ <http://data2.jungegruene.ch/userfiles/files/VN-JungeGr%C3%BCne.pdf>

- 57 - Des propositions pour de **plus hautes ambitions avant 2020**
58 (ordonnance de l'UNFCCC sur l'accord de Paris 1/CP.21, voir la note de
59 bas de page 2).
60 - L'objectif pour 2050 est un bilan d'émission nul (d'après l'article 4 de
61 l'accord de Paris). Sans un tel objectif, la stabilisation du réchauffement
62 climatique n'est pas atteignable selon le GIEC.
63 - Le projet de loi ignore le devoir de la Suisse (Accord de Paris, art. 4.3 &
64 1/CP.21, paragraphe 114) de mobiliser des fonds pour la défense du
65 climat (financement de la lutte contre le réchauffement climatique), qui
66 sont estimés à 450-1100 millions de francs par année. Sans de nouveaux
67 outils, un financement juste n'est pas garanti à moyen terme selon le
68 principe du pollueur-payeur.

69 Pour stopper le réchauffement climatique de façon effective, l'émission de CO₂
70 par tête doit être réduite à un maximum d'une tonne par an d'ici 2050. Comme
71 première étape, les Jeunes Verts sollicitent, d'ici 2030, une réduction des gaz à
72 effet de serre d'au moins 60% par rapport à 1990. Par conséquent, une
73 réduction de tous les gaz à effet de serre est nécessaire sur le territoire suisse.

74 Pour la réussite de cet objectif climatique, les Jeunes Verts préconisent de
75 renforcer les outils existants tout en en introduisant de nouveaux. De manière
76 concrète, cela signifie:

- 77 - L'augmentation progressive, ces 5 prochaines années, de la taxe sur le
78 CO₂, de manière à ce que la consommation d'huiles minérales baisse de
79 60% au moins par rapport au niveau de 1990. Un plafonnement des
80 importations doit également être mis en place. Le quota d'importation doit
81 ainsi être diminué de 10% annuellement, et cela jusqu'à ce que l'objectif
82 d'une tonne de CO₂ par personne soit atteint (émissions grises
83 comprises).
84 - Un renforcement du programme de constructions à 1 Mia. ad minima⁵,
85 ainsi qu'une application concrète dans tous les cantons des dispositions
86 prises en 2014 dans le secteur énergétique (MoPEC) pour l'efficacité
87 énergétique des habitations.
88 - Jusqu'en 2020, une réduction annuelle de 10% des certificats d'émission,
89 puis une réduction annuelle de 5%.
90 - Une taxe sur les énergies sales, qui internalise pleinement les coûts
91 externes.
92 - L'interdiction pour les caisses de pensions d'investir dans les énergies
93 fossiles, les centrales et les transports alimentés par des énergies fossiles.
94 (Divestment)

⁵ Cela signifie doubler la contribution à la stratégie énergétique 2050 (votation du 21.05.2017).

- 95 - L'interdiction du fracking et autres méthodes d'extraction de matières
96 premières non renouvelables pour la production d'énergie.
97 - La suppression des subventions octroyées au trafic aérien et l'introduction
98 immédiate d'une taxe d'émission sur les avions depuis et à l'intérieur du
99 territoire suisse.
100 - L'accroissement des offres pour une alimentation respectueuse du climat
101 dans les cantines publiques, lors de manifestations, ainsi qu'une fin des
102 subventions fédérales accordées aux produits animaliers hostiles au
103 climat.
104 - L'inclusion de la politique climatique dans la loi sur l'aménagement du
105 territoire (courtes voies de communication, bonne connexion des
106 transports publics)⁶.
107 - La réduction du trafic individuel motorisé (TIM) via de plus courtes voies
108 de communication, la transformation des infrastructures routières au
109 bénéfice des véhicules non-motorisés, le développement des systèmes de
110 vélos en libre-service (par ex. cargo-bikes pour le transport de
111 marchandises sur de courtes distance), le Mobility Pricing (taxe sur le
112 transport routier motorisé proportionnelle à la puissance du véhicule,
113 selon le principe de causalité), le carsharing, le transfert du transport de
114 marchandises de la route au rail (en particulier dans le trafic de transit),
115 etc.

116 Les Jeunes Verts préconisent également la planification d'une réforme fiscale
117 écologique tant que cette réforme est réalisée comme une taxe de transition
118 (redistribution des 2/3 au peuple et du tiers restant pour des mesures de
119 protection du climat). Néanmoins, elle doit aussi être appliquée sur les
120 marchandises importées. Si ladite réforme est mise en œuvre, les mesures
121 susmentionnées doivent être examinées et adaptées au besoin.

122 Comme la Suisse importe de plus en plus de biens, elle exporte par conséquent
123 une grande part de ses dommages climatiques. Pour lutter de manière efficace
124 contre un dumping climatique réalisé grâce aux produits d'importation et pour
125 éviter que l'industrie indigène ne soit défavorisée par des mesures de protection
126 climatique, une taxe climatique sur les produits d'importation est nécessaire. Le
127 taux de celle-ci doit se mesurer sur celui des taxes imposées pour une
128 production comparable en Suisse. Les recettes devront être également
129 redistribuée à la population (taxe d'incitation). Par la suite, la Confédération
130 devra adopter des mesures contre l'obsolescence programmée, afin d'éviter de
131 nouvelles contraintes climatiques.

132 Les Jeunes Verts saluent l'offensive éducationnelle de la Confédération sur les
133 thèmes de l'environnement et du climat. Une éducation efficace ne pourra que

⁶ Ceci est soutenu par les Jeunes Verts suisses avec leur initiative contre l'étalement urbain (www.stopmitage.ch).

134 mieux sensibiliser la population à la problématique climatique. Le changement
135 climatique est toutefois extrêmement complexe et concerne l'ensemble des
136 éléments de la vie quotidienne. Les Jeunes Verts demandent pour cette raison
137 que le changement climatique ne soit pas étudié isolément, mais comme un
138 composant essentiel dans tout cours ayant un rapport avec le climat.

139

140 **POLITIQUE CLIMATIQUE INTERNATIONALE**

141 Même si la Suisse remplit l'ensemble des requêtes susmentionnées, les autres
142 pays se doivent également d'apporter leur contribution à la lutte contre le
143 changement climatique. Ainsi, puisque le dérèglement climatique est un
144 phénomène *global*, il nécessite des solutions *globales*, qui ne peuvent être mise
145 en oeuvre et atteintes qu'à travers une action commune des Etats.

146 L'adoption de l'accord de Paris sur le climat représente un nouveau jalon dans la
147 politique climatique internationale. Il s'agit à présent d'atteindre cet objectif
148 nécessaire, bien qu'ambitieux, au travers de mesures concrètes.

149 Au contraire de l'accord de Kyoto de 1997 qui concernait principalement les pays
150 industrialisés, l'accord de Paris sur le climat donne la responsabilité à l'ensemble
151 des pays signataires de mettre en oeuvre des mesures contre le dérèglement
152 climatique. Ainsi, le niveau de développement respectif de chaque pays est pris
153 en compte, tout comme son implication dans le rejet global de CO₂.

154 De plus, l'accord demande une participation des pays industrialisés aux mesures
155 de protection du climat et d'aménagements dans les pays pauvres dès 2020, à
156 hauteur de 100 Mia. USD par an. La Suisse a la responsabilité, étant l'un des
157 pays les plus riches et ayant l'un des plus forts taux d'émission de CO₂ par
158 habitant, non ?????, d'apporter sa contribution à hauteur de presque 100 mio.
159 CHF par an. Cette contribution est une contribution climatique et ne doit pas
160 être alimentée par l'argent de l'aide au développement.

161 Les Jeunes Verts demandent que les contributions aux outils de financement
162 climatique soient discutées parallèlement à la contribution à la coopération
163 internationale et ne remplacent pas des mesures dans d'autres secteurs. En
164 outre, la contribution doit être constamment intensifiée (à hauteur de 1% du
165 revenu national brut, au minimum).

166 Les Jeunes Verts soutiennent de manière générale toute mesure d'incitation
167 financière, via des quotas d'émission, qui puisse conduire à une réduction des
168 émissions de CO₂ à l'étranger. Cependant, celles-ci ne doivent pas être
169 interprétées comme un droit pour les états riches d'acheter des émissions de
170 gaz à effet de serre au lieu de réduire celles-ci dans leur propre pays. Certaines
171 leçons doivent par ailleurs être tirées de l'expérience du protocole de Kyoto :

172 une approche basée sur l'économie de marché fonctionne uniquement si les
173 quotas d'émission sont drastiquement baissés. C'est la seule façon de réduire le
174 CO₂ et que la réduction des émissions pourra être entreprise dans le pays
175 comme à l'étranger.

176 Comme exemple de solution concrète, nous demandons, entre autres,
177 l'introduction d'un **impôt international sur le CO₂ pour les trafics aérien et**
178 **maritime**. Il est inacceptable que les coûts des transports diminuent sans
179 cesse, alors que l'on ferme les yeux sur les énormes émissions de gaz à effet de
180 serre qui en résultent.

181

182

183